

SÉANCE DU 12 MAI 2021

Le douze mai deux mil vingt-et-un à dix-heures trente, le conseil municipal sur convocation du 6 mai 2021, s'est réuni en séance publique, à la salle du Sud de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN, M. Luc GOSSET, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés et représentés : M Jacques DURET (pouvoir à M. Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à M. Luc GOSSET), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN)

Absente excusée : Mme Marion LEBRUN

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

I. Approbation et validation du compte-rendu du 9 avril 2021 :

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Franck VIGOT est désigné en tant que secrétaire de séance.

III. Choix des entreprises pour la construction des commerces et des logements :

Dans le cadre de la consultation des entreprises réalisée pour la construction des commerces et des logements, Monsieur LECLERC, économiste de la construction, a présenté lors de la commission travaux du 5 mai 2021 le dossier des offres. L'application des règles prévues par le marché conduit à classer en 1^{ère} position pour chaque lot :

- Lot n°1 - V.R.D. : entreprise Lehodey pour un montant de 169 139.05 € HT ;
- Lot n°2 - Gros-œuvre : entreprise Fautrat pour un montant de 302 325.08 € HT ;
- Lot n°3 - Charpente bois : entreprise Lepetit pour un montant de 59 832.00 € HT ;
- Lot n°4 – Couverture en ardoises : entreprise Dupard pour un montant de 83 130.37 € HT ;
- Lot n°5 – Etanchéité : entreprise Bessin Etanchéité pour un montant de 35 507.90 € HT ;
- Lot n°6 – Bardage : entreprise Dupard pour un montant de 29 934.00 € HT ;
- Lot n°7 – Menuiseries extérieures en aluminium : entreprise Robine pour un montant de 92 416.00 € HT ;
- Lot n°8 – Serrurerie : entreprise Robine pour un montant de 74 185.00 € HT ;
- Lot n°9 – Menuiseries intérieures, platerie sèche, isolation : entreprise Lepretre pour un montant de 117 054.27 € HT ;
- Lot n°10 – Plafonds suspendus : entreprise Lepretre pour un montant de 11 652.05 € HT ;
- Lot n°11 – Carrelage, faïence : entreprise Fautrat pour un montant de 29 976.31 € HT ;
- Lot n°12 – Peinture, revêtement de sol : entreprise Lebouvier pour un montant de 35 306.13 € HT ;
- Lot n°13 – Panneaux et portes isothermes : entreprise Isolys pour un montant de 19 571.98 € HT ;
- Lot n°14 – Chauffage, ventilation, plomberie : entreprise Caroline Breton pour un montant de 107 530.93 € HT ;
- Lot n°15 – Electricité, courants forts et faibles : entreprise Selca pour un montant de 104 248.51 € HT.

Monsieur le Maire précise que l'appel d'offre a été fructueux puisque des candidatures ont été reçues pour chaque lot excepté un lot, le dernier. Il ajoute que plusieurs candidatures ont été reçues pour chaque lot et qu'elles ont été étudiées selon trois critères : les moyens techniques, le prix et le respect du planning. L'estimation totale réalisée par Monsieur Leclerc s'élève à un montant de 1 297 308.48 € ; le montant des différentes offres s'élève à 1 271 809.58 €, ainsi, même en intégrant le lot manquant, l'estimation globale devrait être respectée. Monsieur le Maire précise que le coût total est plus élevé que prévu initialement en raison d'un problème d'altimétrie qui nécessite de surélever le bâtiment de 80 cm tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des entreprises classées en 1 sont des entreprises locales ; par ailleurs, certaines offres montrent des écarts importants avec l'estimation en raison de l'envolée des prix des matières premières.

Monsieur Philippe BOUBET demande si les prix des offres seront les prix réellement payés par la commune à la fin des travaux. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative ; il ajoute également que la commune a fait le choix de prendre une mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) afin de s'assurer que chaque entreprise respecte les délais et les prix des offres. De plus, en cas de retard, les entreprises devront payer des pénalités.

Au sujet des délais, Monsieur le Maire précise que l'entreprise de maçonnerie arrivée en 1 n'est pas fermée au mois d'août, il lui sera donc possible de reprendre le chantier à la fin des temps de séchage réglementaires si le chantier débute en juin.

Madame Caroline DUDOUIT demande si le choix du commerçant a déjà été envisagé. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas voulu engager de discussion avec d'éventuels commerçants sans connaître la date d'ouverture, cependant il a pris contact avec le service de développement économique de Coutances Mer et

Bocage pour faire savoir que la commune était désormais en recherche de commerçants souhaitant s'installer dans ces futurs locaux. Monsieur le Maire ajoute que la livraison du bâtiment est prévue en mai 2022 pour une ouverture en juin 2022. Madame Caroline DUDOUIT insiste sur le fait de ne pas trop tarder sur le choix du commerçant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les offres précitées arrivées en 1 pour chaque lot et sollicite l'autorisation pour valider toutes les pièces administratives liées à l'exécution du marché. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les quinze offres retenues, autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux concerné, engager les travaux et le cas échéant à solliciter auprès des différents organismes les subventions pouvant être attribuées dans ce cadre. -----

IV. Délibération pour la vente de deux parcelles :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce point est reporté au prochain conseil municipal. -----

V. Délibération pour la vente d'un mobil-home communal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'un des mobil-home communaux est proposé à la vente. Il s'agit d'un mobil-home du camping du sud situé juste à côté de l'aire de camping-car et qui n'était pas loué mais prêté notamment à l'ASVP. Monsieur Franck VIGOT ajoute que ce mobil-home est propre et n'a pas de terrasse. Les personnes qui se sont portées acquéreur ont été prévenues des nuisances dues à la proximité de l'aire de camping-car et sont d'accord pour acheter le mobil-home au prix de 5 500 € et louer la parcelle sur laquelle il est situé ce qui évite de déplacer le mobil-home.

Messieurs Patrice HELAINE et Olivier BELLENGER précisent qu'à ce tarif et vu l'état général du mobil-home, c'est une bonne affaire pour les acheteurs.

Madame Caroline DUDOUIT s'inquiète que la commune n'ait plus de mobil-home à prêter en cas de besoin. Monsieur Franck VIGOT lui répond que la commune possède un autre mobil-home.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente du mobil-home n°46 du Camping du Sud à 5 500 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le prix de vente du mobil-home n°46 à 5 500 €. -----

VI. Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Coutances Mer et Bocage :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le pacte de gouvernance de Coutances Mer et Bocage a été élaboré en concertation avec les maires.

Monsieur Franck VIGOT s'interroge au sujet de l'article 3 « Bâtiments communautaires » sur le souhait de Coutances Mer et Bocage de se faire facturer par les communes les interventions faites sur les bâtiments communautaires alors que lors de la création de l'intercommunalité, celle-ci a pris aux communes l'entretien de certains bâtiments. Monsieur le Maire lui répond que c'est pour une question d'efficacité que Coutances Mer et Bocage demande aux communes de réaliser certaines interventions. Monsieur le Maire donne pour exemple une demande d'intervention pour changer une ampoule ; cela nécessite de faire déplacer un agent de Coutances vers Hauteville, prend du temps et par conséquent coûte à l'intercommunalité ; pour réduire ces coûts, la demande d'intervention est donc mise en attente le temps d'obtenir d'autres interventions sur le même secteur. En demandant aux communes de se charger de certaines interventions, cela permet non seulement d'économiser sur le déplacement mais également d'intervenir plus facilement et plus rapidement. Monsieur Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint, précise que cette pratique avait déjà lieu auparavant mais que Coutances Mer et Bocage y recourrait moins en raison de l'imprécision de la facturation de la part de certaines communes. Monsieur Franck VIGOT ajoute qu'il ne faut pas réaliser trop d'interventions pour Coutances Mer et Bocage car cette année encore, les haies du camping n'ont pas pu être taillées avant l'arrivée des premières caravanes. Monsieur le Maire lui répond que les agents du service technique sont très occupés, efficaces et compétents mais les interventions demandées par Coutances Mer et Bocage ne seront pas privilégiées par rapport à la commune et qu'il est tout à fait possible de refuser des demandes d'interventions si les agents communaux n'ont pas le temps.

Concernant le titre 4 « Subventions aux associations », Monsieur le Maire précise que Coutances Mer et Bocage subventionne principalement les associations d'intérêt communautaire et que les communes peuvent continuer de subventionner leurs associations, ce que fait Hauteville-sur-Mer.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes Coutances Mer et Bocage envisage la création d'un service d'ingénierie de projet pour éviter aux communes de perdre des subventions par manque de connaissances. Ce service pourrait fonctionner à la manière du service d'autorisation du droit des sols avec une facturation en fonction de l'adhésion et une adhésion volontaire ou bien à l'aide d'une participation financière de chaque commune. Monsieur le Maire précise que ce service ne serait pas nécessairement utile pour la commune mais que cela serait d'une grande aide pour certaines communes. Au sujet de l'ingénierie d'assainissement, Monsieur le Maire précise que cette compétence deviendra obligatoire à compter de 2026. Monsieur le Maire ajoute que le financement de ce service d'ingénierie est encore à l'étude.

Au sujet de l'article 13 « Communication des interventions relatives aux bâtiments et aux voiries, Monsieur le Maire précise qu'il lui est nécessaire d'être au courant de tous les chantiers ayant cours sur la commune afin de ne pas être pris au dépourvu par les administrés. Monsieur Philippe BOUBET ajoute qu'il est essentiel que Monsieur le Maire soit au courant de tout ce qu'il se passe sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au pacte de gouvernance rédigé par Coutances Mer et Bocage. -----

VII. Délibération portant sur la prise de compétence mobilité par Coutances Mer et Bocage :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 réforme en profondeur l'organisation des mobilités, dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire national en autorités effectives en matière de mobilité, que l'on appelle des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Depuis sa promulgation, la LOM introduit pour les communautés de communes le choix de s'emparer ou non de la compétence d'organisation des mobilités, qui donne le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'intercommunalité. Jusqu'alors seules les Métropoles, les Communautés d'Agglomération et les Communautés urbaines étaient, et de façon obligatoire, AOM.

Une autorité organisatrice de la mobilité est l'acteur compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son ressort territorial. Elle propose les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux besoins des habitants et peut organiser, sans obligation ni exhaustivité : des services de transport scolaire, de transport public, de voiture partagée, de mobilités actives, de mobilité solidaire et de transport public à la demande.

Si la communauté de communes décide de ne pas prendre la compétence mobilité ou que les communes membres ne se positionnent pas en faveur du transfert de compétence à la communauté de communes, c'est la Région qui deviendra automatiquement compétente en la matière sur le territoire de Coutances Mer et Bocage. La Loi d'Orientation des Mobilités ne permettra pas à la communauté de communes de prendre la compétence mobilité ultérieurement, sauf en cas de fusion avec une autre communauté de communes ou d'adhésion à un syndicat mixte doté de la compétence d'organisation de la mobilité.

Coutances Mer et Bocage est impliquée depuis juillet 2019 dans le champ de la mobilité :

- inscription de la définition d'une Stratégie de mobilité rurale au Contrat de transition écologique, signé avec l'Etat le 7 juillet 2019 ;
- réalisation d'une démarche participative ainsi que d'un diagnostic des mobilités remis en janvier 2021 ;
- le plan d'actions sera construit au printemps 2021 de façon concertée sur la base des enjeux partagés avec les acteurs locaux.

Le conseil communautaire de Coutances Mer et Bocage a délibéré le 24 mars 2021 en faveur de la prise de compétence d'organisation des mobilités, tout en décidant de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région Normandie dans l'exécution de ses services réguliers de transport public, assurés actuellement dans le ressort de son périmètre. L'objectif de la prise de compétence par la communauté de communes vise à compléter l'offre régionale existante et n'a pas pour objectif de reprendre la mise en œuvre des services de transports intégralement organisée sur son ressort territorial par la région.

Aussi, les communes membres de l'EPCI ont un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire pour se prononcer sur le transfert de compétence. Un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal. Pour que le transfert soit effectif, la majorité qualifiée des conseils municipaux doit se prononcer en faveur d'un transfert de compétence. En l'absence de délibération municipale passé ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Monsieur le Maire précise qu'un avis favorable à cette prise de compétence a déjà été émis. Madame Caroline DUDOUIT précise qu'elle fait partie de la commission mobilité de Coutances Mer et Bocage et qu'à ce titre, elle a participé à plusieurs réunions de travail. A cet égard, Monsieur le Maire se réjouit que Coutances Mer et Bocage ait ouvert les commissions non pas aux seuls conseillers communautaires mais à l'ensemble des élus municipaux.

Monsieur Franck VIGOT ajoute qu'il craint que les compétences reprises par Coutances Mer et Bocage deviennent plus coûteuses pour les usagers ; il précise qu'il pense notamment aux déchetteries. Monsieur le Maire lui répond que, pour la Perrelle, l'augmentation des tarifs découle de l'augmentation du coût de traitement des déchets et que pour réduire les coûts, il faudrait plutôt que la population réduise ses déchets, notamment en ce qui concerne les déchets verts. Monsieur Franck VIGOT ajoute que les déchets sont donnés et certains sont revendus, notamment les métaux et que La Perrelle fait donc des bénéfices. Monsieur le Maire lui répond que c'est le principe de l'économie circulaire et qu'il doute que La Perrelle fasse des bénéfices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. -----

VIII. Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains, le bureau de vote sera déplacé à la salle du sud. Par ailleurs, il ajoute que dans une circulaire reçue de la Préfecture, il est demandé de privilégier comme membres des bureaux de votes, les personnes de plus de 50 ans déjà vaccinées et de proposer aux membres du conseil qui n'ont pas encore accès à la vaccination de se faire vacciner ; une attestation de participation à la tenue des bureaux de vote leur sera alors fournie pour être considérées comme personnes prioritaires. Toutefois, les personnes ne souhaitant pas se faire vacciner peuvent malgré tout participer à la tenue des bureaux de vote mais ont l'obligation de réaliser un test PCR 48 heures avant le scrutin.

Monsieur le Maire précise que la tenue de deux bureaux de vote simultanés nécessite la présence d'un président, de 4 assesseurs et de 2 secrétaires. Un tour de table est fait pour connaître les disponibilités de chacun des membres du conseil municipal. -----

IX. Mise à disposition gratuite d'une concession au cimetière :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce point est reporté au prochain conseil municipal. -----

X. Informations municipales :

- Candidature de l'association du long-côte hautais à l'organisation des championnats de France :

Monsieur Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint, informe le conseil municipal que l'association du long-côte hautais se porte candidate pour l'organisation des championnats de France de long-côte qui auront lieu en mai ou juin 2022. Monsieur le Maire se félicite que l'organisation de la compétition de « *beach rowing* » cette année ait un effet boule de neige et démontre par l'exemple qu'il est possible d'organiser des compétitions d'ampleur sur la commune. Monsieur Philippe BOUBET ajoute que la SNSM soutiendra cette compétition.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération de principe pour le soutien de cette candidature puisque d'autres communes sont également candidates à l'organisation de cette compétition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'association du long-côte hautais pour sa candidature à l'organisation des championnats de France de long-côte 2022. -----

- Animations « zéro déchets » :

Monsieur Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint, informe le conseil municipal que deux animations sur le « zéro déchets » vont avoir lieu au cours de l'été : une en juillet et une en août par l'association Rejouets de Cérences. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait en informer Coutances Mer et Bocage par le biais de Monsieur Daniel LEFRANC, vice-président en charge de la transition écologique. -----

- Marché :

Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, a été sollicitée par les commerçants privés de marché qui lui ont demandé d'envoyer un courrier au Préfet afin de demander la réouverture des marchés pour les commerçants non alimentaires. Monsieur le Maire a donc adressé un tel courrier auquel Monsieur le Préfet a répondu qu'il ne pouvait accéder à cette requête et que la réouverture des marchés non alimentaires n'est pas de son ressort mais découle de mesures nationales. Cette réponse a été transmise aux commerçants.

Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, évoque le marché du terroir et précise qu'il sera décalé au mercredi soir au lieu du mardi afin de pouvoir l'associer aux mercredis en couleur. Huit ou neuf commerçants alimentaires et quelques vendeurs de produits manufacturés souhaitent y participer. Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, a préparé une affiche afin de pouvoir commercer à communiquer sur l'évènement, mais il reste à fixer les dates définitives, probablement du 7 juillet au 25 août. Madame Caroline DUDOUIT revient sur les produits manufacturés et précise qu'il faut privilégier l'artisanat ; elle propose de prendre contact avec la boutique Art'itude à Coutances, qui avait organisé le festival des Mains d'Or en 2020. Concernant les commerçants alimentaires, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN précise qu'il s'agirait des falafels, de terrines, de la Ferme du Houël, de la ferme ÔVR, de l'élevage de la Valière, d'un grilleur, d'un marchand de cidre et d'un marchand de saucissons. -----

- Place de Normandie :

Monsieur la Maire précise que la tente sera installée le 8 juillet sur la Place de Normandie et propose de réaliser l'inauguration de la Place à cette occasion. Monsieur Franck VIGOT propose de faire l'inauguration plus tôt, avant l'installation de la tente. Madame Dominique IMBERT et Monsieur le Maire lui répondent qu'au contraire la tente va préfigurer la future halle. -----

- Pêcherie La Maillard :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir reçu en mairie Monsieur Philippe BAS, ancien ministre, et a profité de cet entretien pour le saisir au sujet de la pêcherie. Monsieur Philippe BAS a donc rédigé un courrier à l'attention de Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture, afin de l'informer du dossier de candidature de la pêcherie La Maillard pour l'inscription de cette pratique ancestrale au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans sa réponse, Madame Roselyne BACHELOT explique que la direction générale des patrimoines et de l'architecture pourront accompagner cette démarche. -----

- Décès de Monsieur Alain FLAMENT :

Monsieur le Maire fait part de sa tristesse au conseil municipal en raison du décès de Monsieur Alain FLAMENT survenu brutalement le dimanche 9 mai des suites d'un arrêt cardiaque. Monsieur FLAMENT était très aimé dans la commune où il s'investissait dans diverses associations. -----

XI. Questions diverses :

- Envoi des convocations par voie dématérialisée :

Monsieur le Maire revient sur ce qu'il s'est passé la semaine précédente suite à l'envoi des convocations au conseil municipal par voie dématérialisée. Il précise qu'il ne faut pas profiter de l'envoi des convocations pour poser des questions car cela engendre un débat et que les débats ne doivent avoir lieu qu'en conseil municipal. Toute question non inscrite à l'ordre du jour ne peut en effet être envisagée qu'en « questions diverses » à l'issue du conseil.

Madame Caroline DUDOUIT précise qu'elle a agi de la sorte car elle ressent parfois des difficultés d'échanges et demande si les membres du conseil municipal peuvent continuer à échanger par mail. Monsieur

le Maire lui répond qu'il est tout à fait possible pour le conseil municipal d'échanger par mail mais qu'il faut veiller à ne pas créer un « conseil municipal numérique » et précise qu'il est toujours possible de créer de nouveaux groupes de travail ou bien de nouvelles commissions.

Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, ajoute que lors de la réunion des associations avec TBMS, certains participants ne faisant pas partie du conseil municipal se sont senties mal à l'aise lorsque des questions relatives au budget ont été posées.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est primordial de veiller à maintenir de bonnes méthodes de travail ainsi qu'une bonne entente.

Monsieur Patrice HELAINE ajoute qu'il n'aurait peut-être pas dû écrire à l'ensemble du conseil. -----

- Connexion Internet dans les gîtes communaux :

Monsieur Franck VIGOT évoque le cas d'une jeune fille en apprentissage chez Fred Coiffure qui loue l'un des gîte de la commune dont le loyer a augmenté en janvier et demande si la connexion internet peut être prise en charge par la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été saisi de cette situation par Monsieur Philippe JOUIN, agent en charge des hébergements, mais qu'il a évoqué une faible somme (de l'ordre de 5 ou 10 €). Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, ajoute que tous les parents payent une connexion internet lorsque leurs enfants sont étudiants. Mesdames Caroline DUDOUIT et Emmanuelle CHESNEAU-ADAM demandent quelle est la somme exacte payée pour la connexion internet par cette jeune fille. Monsieur Franck VIGOT précise que ce gîte est loué tous les ans par les apprentis embauchés chez Fred coiffure et qu'il faudrait peut-être réfléchir à intégrer le montant de la connexion internet dans le montant du loyer.

Monsieur le Maire lui répond qu'une réflexion est en cours pour mettre en place une connexion internet gratuite sur l'ensemble de la commune. -----

- Hauteville Summer Festival :

Madame Caroline DUDOUIT demande s'il est possible d'obtenir un budget détaillé du Hauteville Summer Festival. Monsieur le Maire lui répond qu'il va demander à Thomas BRACQBIEN un document détaillé présentant le budget détaillé mais qu'en 2020, lors de la réunion de bilan, il avait fourni un document détaillé présentant le budget. Il ajoute que pour 2020, le coût était de 20 000 € pour un festival qui dure cinq week-ends alors qu'en comparaison, les chants marins coûtaient 9 000 € pour un week-end. Madame Caroline DUDOUIT demande si l'on est sûr de ne pas payer plus cher cette année. Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura un léger surcoût lié à la création et au transport de blocs de béton pour arrimer la tente sur la Place de Normandie. Monsieur Franck VIGOT propose de faire faire les blocs de béton par les agents communaux ; Monsieur Patrice HELAINE, quant à lui, propose l'utilisation de big bags. Monsieur le Maire répond que l'installation doit être un minimum esthétique.

Madame Caroline DUDOUIT demande quel est le budget total de ce projet. Monsieur le Maire lui répond que toutes les informations seront fournies au conseil municipal quand il les aura. -----

- Restaurant de la Cale de la Bréquette :

Monsieur Philippe BOUBET interroge Monsieur le Maire sur le coût des travaux pour l'installation du restaurant à la Cale de la Bréquette. Monsieur le Maire lui répond que pour l'alimentation électrique du restaurant, il faut creuser une tranchée de 225 m afin d'y passer un câble. Le prix de ces travaux dépend du prix des matériaux ; par ailleurs, pour un câble de cette dimension, il faut une grosse section, soit du 70 carré. Le prix d'un câble de cette dimension sur une longueur de 225 mètres s'élèverait à environ 10 000 €. Monsieur Olivier BELLENGER demande s'il ne serait pas plus opportun de louer un groupe électrogène. Monsieur le Maire explique que c'est un câble aluminium en 120 carré qui sera passé dont le coût serait de moins de 3 000 €. Les travaux seront effectués par l'entreprise Piedagnel sur demande de la mairie. La moitié du coût sera refacturé à l'exploitant dans la convention d'installation. En comptant le reste des travaux, le reste à charge pour la commune devrait s'élever à 3 000 €. Pour Thomas BRACQBIEN, le montant n'est pas le même, puisqu'en plus de l'infrastructure et de ces travaux d'installation d'électricité, il prend à sa charge la location de WC qui seront mis à disposition de ses clients et des usagers de la plage. Monsieur le Maire précise que la commune trouve un intérêt à ce qu'une telle activité s'implante dans un endroit où il n'y en avait pas et que cela va également bénéficier au camping qui aura un accès direct au restaurant. Il paiera un loyer conformément aux tarifs votés par le conseil municipal le 11 décembre 2020.

Monsieur Patrice HELAINE demande si l'emplacement a été bien défini, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur Olivier BELLENGER demande si, au vu de l'investissement réalisé par THOMAS BRACQBIEN, c'est un engagement pour plusieurs années ; Monsieur le Maire lui répond que la convention prévue sera signée pour trois ans. A titre d'exemple, Monsieur le Maire précise que pour la location de vélos qui sera installée sur la Place des Robans la convention sera de cinq ans afin de permettre un amortissement de l'investissement.

Madame Dominique IMBERT s'interroge sur le type de WC qui sera installé ; Monsieur le Maire lui répond que cette donnée n'est pas encore connue.

Monsieur le Maire rassure les membres du conseil municipal en précisant que Thomas BRACQBIEN a fait des formations afin d'être habilité à ouvrir un restaurant.

Monsieur Franck VIGOT ne pensait pas que le restaurant installé serait conçu dans un container. Toutefois, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM et d'autres conseillers lui répondent que les premières illustrations présentées au conseil municipal figuraient déjà une telle conception.. -----

- Travaux Rue de la Tour de Ronquet :

Monsieur Patrice HELAINE évoque les travaux prévus Rue de la Tour de Ronquet pour l'accès à la digue. Il précise voir été interpellé par des habitants de cette rue pour savoir où en est ce projet. Monsieur le Maire lui répond que ces travaux vont avoir lieu. Madame Dominique IMBERT demande si ces travaux seront terminés avant l'été, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Monsieur le Maire ajoute qu'il a lui-même eu plusieurs échanges avec les habitants de cette rue qui sont inquiets au sujet de ces travaux.

Monsieur le Maire ajoute que le but de ces travaux est de détourner l'accès à la digue pour en diminuer le trafic. Il précise, par ailleurs, que le passage à sens unique de l'Avenue de l'Aumesle depuis la Place de Normandie a pour but de diminuer la place de la voiture et d'inciter les usagers à stationner leurs voitures sur la Place des Robans. La diminution de la place de la voiture devrait induire une amélioration de la qualité de vie des habitants de la station.

Madame Dominique IMBERT interroge Monsieur le Maire pour savoir si le stationnement le long de la Rue de la Tour de Ronquet sera maintenu. Monsieur le Maire lui répond que le stationnement devrait être maintenu tout comme les accès aux habitations seront préservés.

Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM intervient au sujet du trafic notamment sur la Rue de la Mer. Elle explique que les voitures roulent très vite à cet endroit et que l'absence de ralentisseurs n'incite pas à ralentir. Monsieur Franck VIGOT intervient et précise qu'une partie de cette rue est limitée à 80 km/h. Monsieur le Maire précise avoir fait, sans succès, une demande au département pour descendre la vitesse à 50 km/h entre le bourg et la plage. Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM précise que l'un de ses voisins est tombé après avoir été bousculé par un véhicule et que cela aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Monsieur le Maire rappelle avoir en projet l'installation de radars pédagogiques pour que les conducteurs aient conscience de leur vitesse. Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM demande s'il est possible de créer un goulet d'étranglement ; Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas aisé de réaliser ce genre d'infrastructure sur des routes départementales. Il évoque également le virage sur la D20 juste avant Annoville qui est dangereux par manque de visibilité et explique espérer obtenir le déplacement des panneaux d'agglomération afin que cette portion soit considérée comme étant en agglomération et dépendrait ainsi du pouvoir de police du maire.

Madame Dominique IMBERT intervient et explique que le panneau situé à l'entrée de la plage sur l'Avenue de l'Aumesle et indiquant que les carrefours sont majoritairement à priorité à droite n'est pas très visible. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait effectivement renforcer l'affichage à ce sujet. -----

- Séparation entre la plage et le bourg :

Monsieur Philippe BOUBET s'interroge sur la nécessité de séparer la plage et le bourg et demande pourquoi il n'y a pas une seule et même entité. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas possible de relier Hauteville-bourg et Hauteville-plage car la localisation des panneaux d'agglomération est liée à l'urbanisation. --

- Présence des chiens sur le marché :

Monsieur Philippe BOUBET revient sur la présence des chiens sur le marché et demande à limiter l'accès des gros chiens. Monsieur le Maire lui répond qu'il est tout à fait possible de prévoir des règles mais le problème est que la commune n'a pas les moyens d'en contrôler l'application et d'en sanctionner la violation. Monsieur Philippe BOUBET demande si l'ASVP est assermenté ; Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative mais précise qu'il ne sera pas présent sur le marché et que, par ailleurs, il peut sanctionner les infractions liées à l'environnement et au stationnement.

Madame Caroline DUDOUIT évoque la possibilité de piétonner la Rue du Rocher Maillard les jours de marché. Monsieur le Maire lui répond que piétonner induit d'en contrôler l'application et qu'une réflexion sur l'installation d'une borne escamotable est en cours ; ce qui supposerait que le placier relève la borne après l'arrivée de l'ensemble des commerçants. -----

- Accès digue :

Monsieur Patrice HELAINE revient sur les travaux d'accès à la digue et demande quand les travaux auront lieu et si cela sera fait avant l'été. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en connaît pas la date exacte.

Monsieur Patrice HELAINE demande si l'accès à la digue depuis l'Avenue de l'Aumesle sera toujours accessible aux vélos. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et précise que l'accès pour les vélos sera renforcé, car cela devrait être le point d'arrivée ou de départ de la Vélo-maritime qui fait le tour de la Manche. Il est également précisé que les piétons pourront continuer à accéder à la digue par la Rue de la Tour de Ronquet.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Patrice HELAINE de ne pas hésiter à inviter les habitants à venir à sa rencontre pour toute question. -----

- Régulation des nuisibles :

Monsieur Patrice HELAINE demande si la fédération des chasseurs pourrait organiser un ball-trap géant car les corbeaux sont très nombreux sur la commune, détruisent les cultures et envahissent les rues de la plage. Madame Sophie CLEMENT-ROBIN et Monsieur le Maire lui répondent que des régulations ont déjà lieu.

Monsieur Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint, précise qu'il faudrait que les gens cessent de nourrir les chats et que les corbeaux viennent manger les restes.

Monsieur Patrice HELAINE ajoute qu'il faudrait que les gens cessent de pendre leurs poubelles aux grillages le dimanche soir. Monsieur le Maire répond que ce problème est important pour tous les résidents secondaires qui ne savent pas quoi faire de leur poubelle lorsqu'ils repartent chez eux le dimanche soir. Il

ajoute que mettre des conteneurs à disposition n'est pas forcément la solution puisque cela engendre généralement des abus. Madame Caroline DUDOUIT propose de faire un courrier type à distribuer lorsque l'on constate que des poubelles pendues aux grillages sont déchirées. Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail propreté. Il ajoute que les conteneurs installés l'année dernière pour les gens du voyage se sont rapidement transformés en dépôt sauvage et qu'il faudrait peut-être songer à installer une caméra de vidéosurveillance. Il précise également que lorsque des abandons sauvages sont constatés, l'ASVP ouvre les sacs et cherche les coordonnées des contrevenants. -----

Séance levée à 21h30